

Séance du 23 avril 2026

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **19**
Qui ont pris part à la délibération **18**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le VINGT-TROIS AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon THEBAULT-MAVIEL, Maire.

Vote

Pour **18**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 15
Didier CARLES, Alain CAZALS, Hélia CERVEAU, Laurence DALBIN, Christophe DEGOY, Stéphanie DELTOR, Nathalie GELY, Isabelle HOCHART, David JOURDON, Didier LAURENS, Antoine MALRAISON, Corinne MAVIEL, Joan MEGRET, Jean-Philippe MOULIN, Léon THEBAULT-MAVIEL.

Date de la convocation

09/04/2026

Absents excusés :

Fabien CABROLIER, a donné pouvoir à Alain CAZALS,
Sylvain CARLES, a donné pouvoir à Christophe DEGOY,
Agathe DELEBARRE, a donné pouvoir à Laurence DALBIN,
Frédéric MONTEILLET, absent excusé

Date d'affichage

20/04/2026

Secrétaire de séance : Isabelle HOCHART

Délibération n° 2026/05/041 – BP 2025 – Adoption du Compte Financier Unique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Compte Financier Unique (CFU) est préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire et le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Laurence DALBIN, Adjointe en charge des finances, délibérant sur le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025, dressé conjointement par Monsieur Léon THEBAULT-MAVIEL, Maire, et M. Lionel GUERY, comptable public, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice en question :

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025, tel que résumé ci-dessous :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025				
Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice (n)	1 534 137,31 €	1 770 114,92 €	1 515 905,84 €	1 453 122,43 €
Résultat des opérations de l'exercice (n)		235 977,61 €	62 783,41 €	
Résultats antérieurs reportés (n-1)		594 099,50 €	140 217,48 €	
Résultat de clôture de l'exercice (n)		830 077,11 €	203 000,89 €	

Restes à réaliser			154 435,00 €	652 179,32 €
Résultats cumulés (n)		830 077,11 €		294 743,43 €

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL